Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 35 (1947)

Heft: 743

Artikel: Les femmes juges et jurés

Autor: S.B.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266381

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

que M. Sägesser est, au contraire, plein de compréhension à l'égard de ce problème, mais si notre article était vif, nous avions été fortement provoquée par le ton de l'enquête du Journal de Genève, et nous n'avons fait que traduire fidèlement le sursaut d'indignation qu'il avait suscité dans nos milieux.

Au cours d'un entretien prolongé, nous avons obtenu toutes les informations que nous désirions fournir à nos lectrices sur le statut des jeunes filles employées dans les offices postaux.

Rien, dans la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires n'interdit d'engager des femmes, mais jusqu'à cette dernière crise de main-d'œuvre on n'avait recruté que du personnel masculin. Cette loi ne disait rien non plus d'éventuels salaires féminins, de sorte qu'on a pu d'emblée, faire aux jeunes filles, des conditions de début plus favorables qu'aux jeunes gens, puisqu'on avait les mains libres.

La jeune fille qui commence son semestre de formation, reçoit un salaire minimum de 210 frs. Tandis que le jeune homme qui, après avoir passé par l'école d'administration, commence son apprentissage, ne reçoit au minimum que 185 frs. (allocation de résidence comprise). L'apprenti aura, par contre, l'avantage, pendant deux ans, de passer par tous les services postaux et de devenir apte à des besognes très variées. Comme un grand nombre de ces services ne sauraient être effectués par des femmes, elles ne peuvent bénéficier de cet apprentissage complet qui ouvre à leurs collègues masculins de nombreuses possibilités. Ceci compense donc cela.

Au bout des six mois de formation, la jeune fille pourra s'acquitter d'un certain nombre de fonctions, à 20 ans déjà, elle peut toucher un salaire qui dépasse 5000 frs. Elle avancera à son tour dans la hiérarchie féminine. Comme à ses collègues masculins, on lui retient le 5% de son salaire pour l'assurance-vieillesse, qu'elle touchera à 60 ans (65 ans pour les employés masculins). Le montant de la retraite s'élève à 60% du salaire maximum atteint par chacun ou chacune.

Après cinq ans de service, l'employée devient fonctionnaire. Il n'est pas question de renvoyer les employées fonctionnaires, même si la main-d'œuvre était soudain abondante sur le marché, mais on interromprait durant un certain temps le recrutement de nouvelles candidates.

Pour justifier pareille mesure, citons ici une information donnée par M. le Chef du personnel : avant qu'on engageât des jeunes filles, les employés passaient, à tour de rôle, une semaine dans les services les moins fatigants. Depuis que ces services ont été affectés au personnel féminin, les collègues masculins n'ont plus de semaine de détente, il faut même encore souvent donner un coup de main bénévole à ces suppléantes peu adaptées à leur métier. On s'explique donc que, féminisme mis à part, l'intrusion féminine n'est pas vue d'un très bon oeil.

Tous ces détails permettent de juger que la question du personnel, à la poste comme dans de nombreuses entreprises, offre, actuellement de grosses difficultés. Il apparaît clairement que les jeunes filles ne rendent pas tous les services que peut rendre le personnel masculin et c'est compréhensible : leur résistance physique a des limites et leur préparation est insuffisante. A qui la faute ? A l'administration postale qui pose comme principe que, dès le retour à une situation normale on n'en engagera plus, excepté au service des chèques ; qui pose comme principe encore, qu'une femme mariée ne restera pas fonctionnaire. Comment veut-on, dans ces conditions, pouvoir compter sur un personnel féminin vraiment qualifié, même si l'on tient compte des avantages de salaires et des prestations d'assurance qui sont les mêmes pour les deux sexes ?

Après tout, les postes sont un grand service public qui détient un monopole ; les bourses féminines aussi bien que les bourses masculines contribuent à lui fournir ses recettes. Pourquoi les recettes postales ne seraient-elles pas une source de travail assuré et rémunéré aussi pour les femmes ?

Nous remercions très vivement ici, M. Sägesser de toutes les indications qu'il nous a fournies mais il ne nous a pas convaincue que le service postal est mieux fait par un personnel uniquement masculin. Il est impossible de porter sur ce point un jugement motivé tant que les conditions de préparation sont aussi inégales et tant que l'avenir d'une débutante dans cette carrière reste aléatoire.

A. W. G.

Glané dans la presse...

La signora Roosevelt è venuta a bella posta, con questo brutto tempo, da New York a Ginevra per occuparsi della difesa dei Diritti dell'uomo.

Ossequi all'ospite distinta : ma nel vederla qui per patrocinare i nostri diritti noi uomini dobbiamo arrossire un po' e provare un pizzico di rimorso. E' giusto che una donna si occupi dei diritti dell'uomo quando noi uomini non ci occupiamo dei diritti della Donna ?

Ogni volta che avviene una votazione per introdurre il diritto di voto alle donne ecco che la maggioranza dei votanti risponde di no. Il risultato della votazione di Zurigo in cui la proposta del voto alle donne è stata bocciata in pieno e senza nessun riguardo per la donna e per quello che la donna ha fatto nel corso delle due grandi guerre, dimostra che gli uomini non vogliono tenere in nessun conto i diritti della donna, diritti che sono ormai consacrati da tanti argomenti positivi ad incominciare dalla costatazione che gli uomini si sono dimostrati incapaci di organizzare la società su basi solide di pace e di concordia, ed a furia di errori e di cantonate hanno ridotto il Mondo a una succursale del Manicomio. E' logico ; visto e constatata una incapacità mascolina si tenti una capacità femminina.

Ecco perchè io penso che la signora Roosevelt invece di dedicarsi alla protezione dei Diritti dell'uomo, dovrebbe qui da noi mettersi alla protezione dei Diritti della donna.

(Corriere del Ticino) Gavroche.

Les emmes juges et jurés

Le Grand Conseil vaudois, dans sa séance du 9 décembre, a voté en première lecture une nouvelle loi d'organisation judiciaire, rendue nécessaire par la mise en vigueur d'autres lois, notamment du statut général des fonctions publiques cantonales, voté le 9 juin dernier ; or ce statut prévoit à son article 7 que les femmes peuvent être nommées à tous les postes de fonctionnaires, qu'elles peuvent être chefs de service même. (Ce n'est pas pour demain !) De cet article découle qu'elles peuvent accéder à toutes les charges de la magistrature judiciaire : greffière, juge de paix, assesseur de la justice de paix, juge auprès des tribunaux, présidente du tribunal. Le Grand Conseil a voté sans discussion l'article 12 qui dit que « les personnes majeures de nationalité suisse peuvent seules être magistrats judiciaires ».

Le Conseil d'Etat avait estimé que cette possibilité pour les femmes ne doit pas s'étendre aux fonctions de juré, puisque les jurés sont nommés par les électeurs, à raison d'un juré pour 300 habitants, chaque commune élisant au moins deux jurés ; il avait donc maintenu l'obligation d'être citoyen actif pour devenir juré.

La commission du Grand Conseil, que préside M. A. Vogelsang, syndic du Châtelard-Montreux, a estimé logique d'admettre les femmes comme jurés (le jury étant appelé à siéger dans les affaires criminelles, à côté des juges) et, après une longue discussion où une vive opposition fut exprimée par les députés campagnards, l'assemblée, par 76 voix contre 39, a décidé que les femmes pourraient être jurés.

Cela en premier débat, ce qui fait qu'il nous faut attendre le second débat, prévu pour le 15 décembre, pour savoir si nous pourrons être jurées ou pas.

Nous devons nous réjouir... mais avec modération, car nous savons par expérience qu'il y a loin de la coupe aux lèvres, qu'il y a loin entre la possibilité de faire partie d'un corps et le fait d'être nommée membre de ce corps. Nos nominations dépendront des partis politiques (cela fera-t-il comprendre à certaines la nécessité des partis politiques et de se rallier à un parti politique ?), qui font les présentations et du Tribunal cantonal, qui nomme. Et les candidates jurées en admettant qu'elles soient présentées par les partis politiques, dans les communes, seront élues par des hommes.

Alors... S. B.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elégance
5 o/o escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Elégance Féminine
Bornard & Cie
Nouveautés
Lausanne

PORCELAINES - CRISTAUX
COUTELLERIE
LOUIS KUHNE & Cie
17, rue du Marché

Au Bébé
Vevey
Rue d'Italie
M. Pilet
La MAISON des BELLES LAINES
et
des Sous-vêtements de qualité

Mesdames !
Pour vos fleurs **Hirt**
4, rue de la Fontaine - Genève
Téléphone 5.01.60

La Société Coopérative de Consommation de Genève
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la
POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la **PHARMACIE FINCK & Cie**
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. **1.80.** Tél. 2.71.15

Tout pour économiser
LE GAZ
Cuisinières et réchauds
derniers modèles
Autocuiseurs - Grils „Melior"
Marmites à vapeur
E. Finaz-Trachsel
Boulevard James-Fazy 6

ciennes » qui n'ont pu assister aux fêtes ou d'autres qui veulent en garder un témoignage tangible, désirant posséder cet opuscule, elles peuvent le commander à Mlle M. Maire, 88 rue de St. Jean, (prix 1,50 fr.).

Attilio Jalla - *Janavel* - Combats, exil et pouvoir d'un grand capitaine. Edit. Labor et Fides, Genève.

C'est une figure attachante et trop peu connue que les éditions Labor et Fides ont ajoutée à leur collection de « Vainqueurs ». Il fut pourtant l'un des artisans les plus actifs de l'épopée des Vaudois du Piémont.

Dès que le lecteur a pris contact avec ce héros, né dans une rustique maison des Vallées, il ne le lâche plus, il traverse avec lui le début des persécutions, il l'accompagne dans ces combats de montagne où la liberté religieuse se défendait à coups de pierres, comme en Suisse où la liberté politique s'était maintenue parmi les ravins et les précipices.

Cette poignée de braves ne pouvait pas triompher bien longtemps d'un ennemi riche et puissant, mais rien ne put vaincre la foi indomptable des Vaudois qui préférèrent l'exil.

On suit alors Javanel, réfugié, à Genève d'où il continue à diriger le mouvement, à recevoir les émissaires, à dresser des plans de campagnes étonnants. Enfin ce sera la Glorieuse Rentrée qu'il ne pourra accompagner. l'âge et la maladie le condamnant à mourir loin de la terre promise.

Plus de 25 illustrations dues à la plume d'un artiste, le professeur Paschetto, exécutées d'après nature dans les Vallées ou d'après d'anciennes gravures, enrichissent singulièrement ce volume et lui confèrent une harmonie de présentation qu'on ne trouve pas dans les ouvrages ornés d'images d'auteurs divers.

Apprenez à connaitre Janavel ! B. G.

La terre chante, par J. Henri Meille. Edit. Jeheber, Genève.

Dédié « à tous les braves gens » — il nous plait de croire que nous sommes de leur nombre ! — ce livre est plein, à la fois, de fraicheur et de sagesse. Comme le dit Benjamin Vallotton dans sa préface, l'auteur, « tout en restant sur la terre avec douceur et bienveillance, nous montre des étoiles. » La terre chante et l'homme écoute en unissant son esprit à celui de la Création dont il découvre les traces divines partout dans la nature. La plume d'un intellectuel servit pour écrire ces messages, mais la main qui la tint est devenue celle d'un paysan-philosophe, assez proche du poète ! Enfin, et le détail est joli à noter, l'œuvre de Henry Meille, datée de Noël 1946, à Rome, nous est offerte au seuil de Noël 1947. Nous y trouvons, de surcroit, une méditation du dernier soir de l'année, faite auprès du foyer dont les flammes se changent en braises. Le feu va s'éteindre, mais les étincelles s'envolent, reprises par on ne sait quel souffle « ...L'année aussi est sur le point de se terminer. Une année nouvelle pointe à l'horizon... Rien ne finit et rien n'est détruit ». R. G.

Costain - *La rose noire* - Editions Jeheber - Genève.

Un roman d'aventure qui enchantera tous ceux qui cherchent à s'évader dans le temps. L'histoire se déroule en effet au XIIIme siècle, en Angleterre d'abord, parmi la gent estudiantine d'Oxford, ou l'on fait la connaissance de Roger Bacon, puis à travers l'Orient, depuis l'Asie Mineure jusqu'en Chine s'il vous plait, dans ce mystérieux empire que l'on appelait alors le Cathay. On pardonnera à l'auteur de petits détails erronés tant on est emporté par la magie romanesque, par l'imagination évocatrice de son récit.

B. G.

Wiseli, par Johanna Spyri. Illustré, de Mme M.-L. Bron. Edit. Spes, Lausanne.

Dernières avantures des Marmousets — par A. Wolson. Illustr. de P. Cox. Edit. Spes, Lausanne.

Deux livres destinés aux enfants, aux moins de dix ans, mais qui sont aussi dissemblables qu'il est possible !

Wiseli, petite orpheline est une soeur de notre Heidi nationale. L'émotion, l'humour, l'intérêt des aventures, animent tour à tour ce très joli récit auquel les gravures hors texte de Mme Bron ajoutent beaucoup d'attrait. Johanna Spyri s'est imposée au monde entier par le talent qui lui est propre de mettre toutes choses à la portée de l'esprit enfantin. Dans l'histoire de Wiseli, se retrouvent la simplicité, la réflexion unie à la gaieté, le charme, enfin, qui distingue notre grande conteuse.

Les dernières aventures des Marmousets clôt l'amusante trilogie imaginée par Wolson. Les petits génies sylvestres habitent au Canada, dans les forêts, sous les feuilles de la fougère, Ils ne peuvent agir que du soir à l'aube, contrairement aux usages observés par les hommes, mais, comme ceux-ci, le désir des voyages les tourmente. Les Marmousets parcourent le monde, les aventures se multiplient contées avec fantaisie mais en tenant compte d'un certain itinéraire qui constitue un bien charmant enseignement géographique. Les dessins de Cox, ravissants de drôlerie et de finesse, enchanteront les marmousets de chez nous.

Demandez la liste complète de l'Oeuvre Suisse des Lectures pour la jeunesse dont les publications sont très appréciées par le public des jeunes lecteurs. Elle a consacré une de ses brochures au *Centenaire des chemins de fer suisses*; brochure si réussie que les adultes ont autant de plaisir que les enfants à la posséder : une illustration abondante, en couleurs, nous conduit du charmant « Spanisch Brötli Bahn » aux locomotives électriques les plus perfectionnées de nos lignes actuelles, en passant par la longue époque de la traction à vapeur. L'intéressant, l'utile et l'agréable se marient heureusement ; offrez ce souvenir du centenaire, vous êtes assurés de faire plaisir.

Les femmes au Salon du Livre protestant

Le Salon du Livre protestant vient de clore ses portes. Installé au Musée Rath, dans la salle des moulages, il a été fréquenté par de nombreux visiteurs. Je l'ai parcouru, moi aussi, dans l'intention de mesurer qu'elle était la part des femmes dans la belle collection d'œuvres offertes à l'examen du public.

Il ne s'agissait là que de l'édition protestante romande ; aucun ouvrage français n'y